

Séance du 13 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 13 novembre, à 19h30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 novembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Madame Christine MARTIN**, Maire.

Etaient présents :

Christine MARTIN
Monique MOUTET
Paul FIESCHI
Jean- Louis PÉRICHON

Liliane DENYS
Pierrick BOUDIN
Florent CHAUSSALET
Alain CHARBONNIER

Etaient absents excusés :

François-Xavier DUCHON

Procuration à Christine MARTIN

A été nommée **secrétaire de séance** : Liliane DENYS

Le compte rendu de la séance précédente (11 septembre 2019) est approuvé à l'unanimité.

La séance a été ouverte à 19h30 sous la présidence de Christine MARTIN, qui a exposé ce qui suit :

Délibération n°41-2019 : Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes

Le Conseil Municipal vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- **de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,**
- **d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an**
- **que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précitée et sera attribuée à Mme Catherine DESNOS,**
- **de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant brut de 404.57 €**

Délibération n° 42-2019 : Location de terrain

M. et Mme GAUVIN, propriétaires de la maison sis 1 Place du Prieuré à Montaigu le Blin, souhaitent louer le terrain sis chemin Canoine Picarle et contigu à celui affecté au logement T5 de l'immeuble « Les Jumelles ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la location de ce terrain à M. et Mme GAUVIN au tarif de 100 € annuel.

Délibération n°43-2019: Elagage des arbres de la Place : étude de devis

Mme le Maire présente le devis de M. Emmanuel DAOUT, élagueur.

Il s'agit de travaux d'élagage des arbres de la Place ainsi que du broyage des branches sur place. Le Montant de ce devis s'élève à 3 624 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte et autorise Mme le Maire à signer ce document.

Délibération n°44-2019: Demande de classement de la commune de Montaigu le Blin parmi les communes sinistrées au titre de la sécheresse 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances et notamment l'article L.125-1 ;

Considérant les conséquences de la sécheresse qui sévit pour la seconde année consécutive,

Considérant que la commune de MONTAIGU LE BLIN a connu de fortes chaleurs continues depuis plus d'un an et que des records ont été battus au cours de cet été,

Considérant que la pluviométrie totale sur la commune de MONTAIGU LE BLIN a été très faible depuis la reconnaissance de calamité agricole 2018, aggravant la situation fragile des nappes phréatiques, la possibilité des pâturages de se régénérer et compromettant la pousse de l'ensemble des récoltes, rendant impossible la reconstitution indispensable de stocks.

Madame le Maire informe l'Assemblée que plusieurs agriculteurs ont fait part des dégâts occasionnés par la sécheresse sur leur activité et des coûts importants induits.

Ils estiment la perte de rendement très conséquente. Ces pertes compromettent l'équilibre de trésorerie dans les exploitations et engendrent des frais importants inhabituels tant pour nourrir le bétail depuis plusieurs semaines que pour pallier aux pertes de rendements.

Le phénomène de sécheresse se répète et perdure actuellement ce qui amplifie les pertes à venir et les frais. Nombreux sont les agriculteurs qui sont dans une situation financière alarmante et dans un été psychologique préoccupant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De solliciter auprès de l'État la reconnaissance de l'état de calamité agricole sécheresse pour l'année 2019 et ce sur tout le territoire de la commune de MONTAIGU LE BLIN ;**
- **D'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ladite reconnaissance ;**
- **De solliciter l'État pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides au titre de ce fléau et que soient notamment de plus appliqués des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.).**

Informations diverses

Dossier maladie Jean-Pascal NEURY : Rendez-vous avec le Centre de Gestion pour avis

Bruno Michaut époux de Muriel (agent communal) conteste les heures payées pour son épouse par rapport à son temps de travail.

Courrier des Maires du secteur de Varennes à Mme la Préfète pour lui demander qu'il y ait de nouveau 12 gendarmes à Varennes sur Allier comme avant.

Dossier WIFI repoussé : la délibération de la Communauté de Commune a été refusée par la Préfecture

EDF : factures concernant la salle des fêtes élevées : intervention du SDE 03 et de la personne chargée du contrôle.

Point sur les travaux :

- *Agence Postale*
- *Voirie du Bourg*
- *Enfouissement des lignes*
- *Radar pédagogique*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21h30